

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-et-un**, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtizia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

Ont donné pouvoir :

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAULT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210621-21_03467-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Absents excusés :

- Flavien DELÈTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-1-6
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 21	- contre : 0	<u>20</u> juin 2021
- votants : 26	- abstention : 0	Publication le <u>20</u> juin 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/073 – Mise en place du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale

Le double objectif poursuivi par les CLAS, à savoir à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille de la CAF finance les CLAS.

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du Comité de pilotage départemental du CLAS inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles du Calvados.

La Caisse d'allocations familiales et la DSDEN assurent l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe les services de l'État, Préfecture et Éducation Nationale, la CAF et la MSA Côtes Normandes.

Les actions envisagées portent sur les 4 axes suivants :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;

- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions conduites sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Elles contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille. Le montant total des financements accordés par la branche Famille au titre du dispositif Clas ne peut excéder 80 % du coût total annuel de fonctionnement (ou de la dépense d'investissement ou d'équipement) d'une structure ou d'un service ; le niveau de 80% est un maximum qui ne doit pas être attribué de manière systématique mais qui doit être apprécié en fonction des partenariats pouvant être mobilisés en complément et dans la limite des crédits disponibles.

Le projet de Condé en Normandie :

Chaque séance au sein du CLAS se déroulera en 3 temps :

- 16h45-17h : Partage d'un goûter bio, local et varié (vie en collectivité, échanges autour de l'alimentation, de l'équilibre alimentaire, etc)
- 17h-17h30 : Accompagnement scolaire (aide méthodologique, apprentissage par le jeu, etc)
- 17h30-18h : Activités liées aux projets culturels

Il sera proposé aux parents plusieurs rencontres par période sous différentes formes : café des parents (temps d'échanges, de discussion, animés par l'EPE), rencontres informelles, sorties culturelles, conférence, temps forts de restitution, ateliers / formations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** la mise en place le CLAS
- **SOLLICITE** les aides attribuées dans ce cadre
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

